



CTL DU 12 Avril 2022 Fond pour l'amélioration des conditions de vie au travail

L'Inspecteur santé et sécurité au travail ainsi que le Médecin de prévention sont excusés. Le quorum étant atteint, le CTL est ouvert.

La déclaration liminaire intersyndicale est lu par un élu CGT.

En réponse sur les bons d'achats, le DDFiP précise qu'il a pris contact avec la Centrale qui lui a confirmé que ceux-ci ne sont pas éligibles à ce fonds.

131 propositions au total ont été faites sur la BALF dédiée, une trentaine répondent aux critères tels que définis dans la FAC relative à l'utilisation de ce fonds (FAC établie par l'Administration). Suite aux divers groupes de travail, les propositions sont présentées au CTL pour vote, celles-ci seront transmises à l'Administration centrale par la Direction locale via une enquête dédiée.

PROJETS.

1-Convivialité : 30€ par agent (repas sur place, restaurant, sortie ...) au choix de chaque collectif de travail (service), à mettre en œuvre par le chef de service en accord avec les personnels.

Cette action qui repose sur le chef de service est techniquement compliquée (problématique de Chorus). La division BIL se charge de présenter une liste de traiteurs ou restaurateurs, supermarchés utilisant Chorus.

Les élus ont attiré l'attention de la direction sur le problème de la Cité : manque de salles pour se retrouver ainsi que la vigilance sur les pointages de la pause méridienne : autoriser un décompte de 3/4 heure sur le temps de midi.

Cette proposition sera présentée lors de la réunion des chefs de services le 23 mai.

2-Equipement au choix : environ 60€

Les élus ont souhaité maintenir les bons d'achats malgré le refus exprimé pour le moment par la DG, car ils répondent au désir des agents et sont équitables.

- Bon d'achat la Ruche (circuit court éco-responsable)
- Chèque vacances financé à 100 % par l'employeur (responsabilité sociale)
- Sac à dos pour ordinateur portable.
- Kit repas : sac isotherme, couverts, boîte en verre, bouteille.
- Massages sur le lieu de travail
- Gourde auto nettoyante
- Coussin de massage

3-Objet : Aménagement de bureaux ou de l'espace de convivialité.

Enveloppe de 20€ par agent, dédiée à chaque service pour amélioration de l'espace de travail, un achat collectif ou individuel : cafetière, frigo, plante verte, cadre.... Action à mettre en place par le chef de service après un dialogue avec son équipe.

4- Crampons neige (ville, pas ceux pour la montagne !).

Il est ajoutée une dernière proposition de crampons neige pour chaussures si la dotation est augmentée de la part de départements n'ayant pas dépensé tout ou partie de la leur ou si la dotation du 74 n'est pas totalement épuisée.

Les présentes décisions paraîtront sur Ulysse 74 de manière synthétique.

Vote POUR de l'ensemble élus du CTL sur la totalité des projets .

Commentaire des élus CGT :

Ce fonds ne répond pas aux attentes des collègues qui souhaitent plus d'effectifs et une revalorisation de leur rémunération. Si les projets votés ne s'élèvent pas à la centaine d'euros par agent, l'argent quitte le département pour être attribué à d'autres. Les élus pouvaient-ils prendre la responsabilité que ces montants ne soient pas attribués au département ?

Le CTL de Haute-Savoie est composé de 10 élus : 5 Solidaires, 3 CGT, 1 FO, 1 CFTC-CFDT, il faut 6 voix pour qu'un projet soit voté.

Les élus CGT ont défendu les bons d'achats qui ont le mérite de permettre à chacun de disposer d'un même montant. C'est la solution la plus simple et la plus équitable mais la DG semble y mettre son veto. Les élus nationaux travaillent à infléchir la position.

Afin d'avoir un front syndical uni en face de l'administration, les élus CGT ont voté les projets et ne se sont pas abstenus.

Les élus regrettent que les règles de la dépense publique ne favorisent pas les petits commerces locaux.